

**SUIVI DE L'UTILISATION
DES OPTIONS D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE
POUR LES CLIENTÈLES DE MOYENNE ET
DE GRANDE PUISSANCE**

- 1 En 2018, seule la clientèle de grande puissance a eu recours aux options d'électricité
 2 interruptible¹.
- 3 Puisque ces options sont utilisées par le Distributeur pendant l'hiver, les résultats sont
 4 présentés tant pour l'année financière 2018 que pour les hivers 2017-2018 et 2018-2019
 5 (périodes du 1^{er} décembre au 31 mars).

1. BILAN POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

- 6 Le tableau 1 présente le sommaire de l'utilisation des options d'électricité interruptible pour la
 7 clientèle de grande puissance.

TABLEAU 1 :
SOMMAIRE DE L'UTILISATION DES OPTIONS D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE
CLIENTÈLE DE GRANDE PUISSANCE

Mois	Option I			Option II			Option en vertu de l'article 6.39 des Tarifs ¹			Crédits versés (k\$)
	Nombre de clients	Nombre d'appels	Nombre d'heures d'interruption / client	Nombre de clients	Nombre d'appels	Nombre d'heures d'interruption / client	Nombre de clients	Nombre d'appels	Nombre d'heures d'interruption / client	
Janvier 2018	23	3	5 ou 14	1	1	5	1	2	4 et 5	4 886,0
Février 2018	23	-	-	1	-	-	1	-	-	2 880,5
Mars 2018	23	-	-	1	-	-	1	-	-	3 036,1
Décembre 2018	22	-	-	1	-	-	1	-	-	2 865,4
Total		3	5 ou 14		1	-		2	4 et 5	13 668,0

¹ En vertu des articles 6.38 et 6.39 des *Tarif d'électricité d'Hydro-Québec*, l'option II pour la clientèle de moyenne puissance est également offerte à la clientèle de grande puissance.

- 8 Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, des crédits de 13,7 M\$ ont été versés
 9 aux clients participants.
- 10 Compte tenu du fait qu'un montant de 13,0 M\$ a été inclus dans les achats d'électricité
 11 postpatrimoniale reconnus pour l'année 2018², il en résulte un écart de 0,7 M\$ inscrit dans le
 12 compte de *pass-on* relativement à l'année 2018.

2. SOMMAIRE DES HIVERS 2017-2018 ET 2018-2019

- 13 Le tableau 2 présente le sommaire des adhésions et de l'utilisation de l'ensemble des options
 14 d'électricité interruptible pour la clientèle de grande puissance au cours des deux périodes
 15 d'hiver chevauchant l'année 2018.

¹ Options d'électricité interruptible autorisées par la Régie dans sa décision D-2014-156.

² Dossier R-4057-2018, HQD-6, document 1 (B-0017), page 5, tableau 1.

**TABLEAU 2 :
SOMMAIRE DE L'UTILISATION DES OPTIONS D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE
CLIENTÈLE DE GRANDE PUISSANCE
HIVERS 2017-2018 ET 2018-2019**

	Hiver 2017-2018			Hiver 2018-2019		
	Option I	Option II	Option en vertu de l'article 6.39 des Tarifs	Option I	Option II	Option en vertu de l'article 6.39 des Tarifs
Nombre de clients	23	1	1	23	1	1
MW effectifs (moyenne mensuelle)	909,0	17,6	2,2	894,2	16,0	2,1
Nombre d'appels	5	1	2	2	0	2
Nombre d'heures d'interruption / client	0 à 24	5	9	0 ou 10	-	10
Crédits versés (k\$)	14 411,1			12 791,1		